REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 17 octobre 2023
Aux représentantes et représentants
des médias

Commmuniqué de presse du département de la santé et des mobilités

Etats généraux des mobilités: le processus d'élaboration des plans d'actions se poursuit

La deuxième partie des Etats généraux des mobilités s'est déroulée aujourd'hui à la salle de l'Uptown, dans le quartier des Grottes, en présence de quelque 120 représentantes et représentants de tous les milieux des mobilités. Le contenu des travaux nourrira les plans d'actions qui seront présentés en janvier 2024 pour consultation.

S'appuyant sur le bilan de la situation des mobilités à Genève établi en commun lors du premier volet du 1er septembre, les participantes et participants ont travaillé à identifier des pistes d'actions, d'amélioration et d'innovation, ainsi qu'à définir des objectifs partagés.

Six thématiques – priorités et objectifs de la politique des mobilités, pilotage et mise en œuvre des projets, trafic pendulaire, place des transports professionnels, rôle de la mobilité face aux enjeux de santé publique, innovation et anticipation des usages de demain – ont été discutées dans le cadre d'ateliers et appréhendées par le biais de cas pratiques.

Les propositions concrètes qui en ont émané seront utilisées par l'office cantonal des transports (OCT) dans le cadre de la rédaction des cinq plans d'actions – traitant respectivement des transports collectifs, de la mobilité douce, du stationnement, des marchandises et de la logique urbaine, et du réseau routier – devant être produits dans le cadre de la loi sur la mobilité (H 1 20).

Ces derniers seront présentés en janvier prochain et prendront également en compte les remarques formulées dans le cadre du Forum citoyen ainsi que les recommandations des cours des comptes genevoise et vaudoise et de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes liées aux mesures d'accompagnement du Léman Express.

Après une période de consultation auprès des partenaires associatifs et institutionnels, les plans d'actions seront transmis au Conseil d'Etat pour validation, puis soumis au Grand Conseil pour adoption par voie de résolution.

- Davantage d'informations sur les Etats généraux des mobilités

Pour tout complément d'information: M. Cédric Alber, directeur de la communication, DSM, T. 079 377 45 12.